



République Française - Département du Gard Arrondissement d'Alès	Registre des délibérations de la commune de Saint Jean de Serres
---	---

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 NOVEMBRE 2024
DÉLIBÉRATION N° D36_041124**

<p>Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15 En exercice : 14</p> <p>Présents : 9 Procuration : 1 Absents : 4</p> <p>Date de la convocation : 28/10/2024 Date d'affichage : 28/10/2024</p> <p>Objet :</p> <p align="center">OUVERTURE ET CONTRACTUALISATION D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE</p>	<p>L'an 2024 et le 04 novembre à 18 heures, le Conseil municipal de Saint Jean de Serres, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Andrée ROUX, Maire.</p> <p>Présents : Andrée ROUX, Édith BORNANCIN, Fabien ENGELIBERT, Alain FAYADA, Daniel ZANÉ, Elsa DARDON, Dario VIOLA, Vivien BACARESSE et Jacqueline JANIEC.</p> <p>Procuration : Monique DESTIENNE à Elsa DARDON</p> <p>Absents excusés : Marie BOUEZDA-CABANE, Danièle MONTEIL, Boris CHAPON et Catherine ROUVIERE</p> <p>Secrétaire de séance : Fabien ENGELIBERT</p>
--	---

Afin de financer un besoin ponctuel de trésorerie dans un délai très court, la Commune peut contracter auprès d'un organisme bancaire un crédit dénommé « ligne de trésorerie ».

L'ouverture d'une ligne de trésorerie permet, en cas de décalage entre le mandatement des dépenses et la perception des recettes, d'effectuer des demandes de versements de fonds en cas de nécessité.

Une consultation a été faite auprès de divers organismes afin de disposer d'une ligne de trésorerie d'un montant de 100.000 euros sur un an.

Deux établissements bancaires ont répondu à cette consultation, seule la Caisse d'Épargne a fait une proposition concrète. La Banque Postale proposait quant à elle un prêt-relais et non une ligne trésorerie.

Les conditions de la ligne de trésorerie proposée par la Caisse d'Épargne sont les suivantes :

Prêteur	Caisse d'Épargne
Emprunteur	Commune de Saint Jean de Serres
Objet	Financement des besoins de trésorerie
Montant maximum du crédit	100.000 €
Durée maximum	1 an
Date de prise d'effet du contrat	25/11/2024
Taux d'intérêt Base de calcul : exact/360	EURIBOR 1 SEMAINE + marge de 1,16 %
Process de traitement automatique	tirage : crédit d'office remboursement : débit d'office
Demande de tirage	aucun montant minimum

🕒 Créneau horaire de saisie : 00H00 16H30 23H59

📅 date de valeur [J = jour ouvré] : J + 1 J + 2

Demande remboursement	aucun montant minimum
🕒 Créneau horaire de saisie : 00H00 16H30 23H59	
📅 date de valeur [J = jour ouvré] : J+1 J+2	

Païement des intérêts	chaque mois ou trimestre civil par débit d'office
Frais de dossier	200 € - prélevés en une seule fois
Commission d'engagement :	0 €
Commission de mouvement	0 % du cumul des tirages réalisés périodicité identique aux intérêts
Commission de non utilisation	0,10 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts

Madame la Maire invite le Conseil municipal à délibérer pour :

- **APPROUVER** l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Épargne d'un montant maximum de 100.000 euros aux conditions indiquées ci-dessus,
- **L'AUTORISER** à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie, dans les conditions prévues par ledit contrat,
- **L'AUTORISER** à signer tout document nécessaire à constater l'ouverture d'une ligne de trésorerie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M57,

Considérant la nécessité d'ouvrir et de contractualiser une ligne de trésorerie compte tenu du décalage entre mandatement des dépenses et perception des recettes,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et procédé au vote, **DÉCIDE à l'unanimité** :

- **D'APPROUVER** l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Épargne d'un montant maximum de 100.000 euros aux conditions indiquées ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie, dans les conditions prévues par ledit contrat,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer tout document nécessaire à constater l'ouverture d'une ligne de trésorerie

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

La Maire
Andrée ROUX